

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CONSULTATIF DE JAVOLS

Présents : Pascal NUC, Bernard MARTIN, Pascal VIGNE, Danielle GREBERT, Denis DELTOUR, Marie-France PROUHEZE, Christian MALAVIEILLE, Olivier GRAVEJAT, Josiane COMPAIN.

Excusé : Benoit GRANIER.

Ordre du jour :

- Question foncière au Régimbal,
 - Proposition de la commission eau et assainissement pour l'évolution des tarifs de l'eau potable et du service collectif d'eau usée,
 - Point sur les chantiers en cours,
 - Questions diverses.
-
- À la demande de Mme POUGNET, M. FALCON, géomètre, a été mandaté pour effectuer le bornage entre ses parcelles et le chemin rural attenant – comme vu lors du dernier conseil. Le chemin ne passe pas à l'endroit où il était d'usage de passer mais dans la bordure de bois considérée jusqu'alors comme la propriété de Mme TROCELLIER Paulette. Le Conseil Communal prend acte de ce bornage, autorise M. RABEYROLLE à poser sa clôture aux bornes, le chemin étant situé à la limite nord-ouest de sa clôture et autorise M. le Maire à signer le PV de bornage proposé par le géomètre après quelques légères modifications.
 - Tarif de l'eau à venir : Le Maire Délégué, également Président de la commission eau-assainissement de la commune de Peyre en Aubrac, précise que les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif dans les anciennes communes sont différents, que le budget général vient compenser le déficit du budget de l'eau pour un montant d'environ 150 000 Euros, ce qui est une possibilité tolérée pour les communes de moins de 3 000 habitants.

Le Conseil Municipal a fixé comme objectif un équilibre du budget de ce service à la fin de mandat actuel, soit 2026. Pour ce faire, la commission propose un lissage des tarifs jusqu'en 2026. En ce qui concerne la commune déléguée de Javols où les tarifs étaient déjà proches de l'objectif, cela n'aura pas une très grosse incidence, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes déléguées.

Les tarifs actuels pour Javols sont :

- Pour l'assainissement : 60 € de part fixe, 0,86 € de part variable,
- Pour l'eau potable : 70 € de part fixe, 1,12 € de part variable.

L'objectif à atteindre en 2026 :

- Assainissement : 80 € de part fixe, 1,12 € de part variable,
- Eau potable : 80 € de part fixe, 1,28 € de part variable.

Cela représente une augmentation annuelle moyenne de 5,23 % par an pour l'assainissement et 2,38 % pour l'eau potable.

La décision sera prise au prochain Conseil Municipal du 16 décembre.

- Point sur les chantiers en cours :
 - Ancienne Mairie : fin des travaux prévue le 30 novembre. Le logement est loué à partir du 15 décembre.
 - Site archéologique : la réception est faite, manque seulement les portillons à l'entrée des parcelles et sur la passerelle qui seront posés début janvier, et la maquette représentant la ville au II^{ème} siècle qui sera posée mi-décembre entre l'appontement et la route.
 - Aménagement du Moulin de Longuessagne : l'enfouissement des réseaux est réalisé. Les travaux préparatoires de la voirie seront entrepris dernière semaine de novembre en espérant que la météo permettra de réaliser les enrobés début décembre.
 - Une première tranche de réfection des chemins a été réalisée aux alentours de Tiracols. Une deuxième sera faite au printemps, les chemins les plus dégradés se situant autour du Moulin de Longuessagne.
Par ailleurs, l'équipe technique de la communauté de communes a commencé l'entretien courant des chemins (coupes d'eau, bouchage des trous,...). Ces travaux se poursuivront dans l'hiver en fonction de la météo et de leurs disponibilités.
 - Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée à La Bessière, il a été décidé d'opter pour l'interconnection du réseau avec le réservoir de Chabannes plutôt que de régulariser le captage de La Bessière, beaucoup trop coûteux et long à réaliser.
- À l'approche de Noël, l'association de commerçants de la commune, le Foyer Rural de la Terre de Peyre, diverses associations et équipe de bénévoles ont décidé de décorer nos bourgs principaux afin de rompre avec la morosité ambiante. À Javols, les décorations concerneront la fontaine et la place du village.

Vers 23 heures, le Maire Délégué remercie chacun et lève la séance.